

**Les priorités de politique étrangère et de sécurité portées par le Département pendant la
Présidence française du Conseil de l'Union européenne**

La PFUE peut être le moment où l'Europe cristallise un agenda de puissance sur le plan international, en se fondant sur le travail réalisé ces dernières années sur les instruments de son autonomie stratégique et en renforçant les méthodes permettant à l'Union d'agir de manière plus efficace. Elle est attendue pour sa capacité à ordonner les travaux et favoriser une analyse stratégique globale. Elle devra assurer une préparation et une coordination étroites avec le Haut-Représentant et le SEAE, comme avec le Président du Conseil européen.

Nos priorités de politique étrangère s'inscrivent dans :

- **l'approche générale des priorités de l'Union européenne** (agenda stratégique, boussole stratégique, renforcement de la BITDE, approche intégrée sur le Sahel, stratégie à l'égard de la Chine, travail en cours sur la relation transatlantique, etc.) ;
- **la continuité des orientations et des messages politiques généraux que la France porte** en faveur d'une relance solidaire, économique, sociale (cf. l'initiative sur le salaire minimum en Europe) et environnementale (cf. Conseil européen du 21 juillet 2020) ; d'une Europe puissance ayant le contrôle de son destin, de sa sécurité et de ses frontières ; et d'un sentiment d'appartenance européenne vécue, promouvant la diversité culturelle et linguistique, la jeunesse et surtout, la démocratie et l'Etat de droit.

Ministère de l'Europe, le Département participe directement, aux côtés du secrétariat général des affaires européennes, à l'élaboration d'ensemble du programme de travail « interne » de la PFUE. L'examen des travaux législatifs européens en cours et à venir trace d'ores et déjà la voie d'un agenda de souveraineté européenne, organisé autour de trois piliers :

a/ Un pilier de souveraineté économique, industrielle et commerciale : l'agenda européen des deux prochaines années sera marqué par des initiatives visant à renforcer l'autonomie stratégique de l'Union dans le secteur industriel, assurer des conditions de concurrence équitable au niveau international (nouveaux instruments de concurrence, réciprocité dans l'accès aux marchés publics, la protection contre les sanctions extraterritoriales), créer de nouvelles ressources propres (redevance numérique, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières), affirmer le rôle de l'Europe en matière technologique, notamment numérique (meilleure régulation *ex ante* des grandes plateformes, innovation). Sur tous les sujets de cet agenda, la France contribuera à l'avancement des travaux pour parvenir à des résultats sur les dossiers prioritaires.

b/ Un pilier liant la souveraineté de l'Europe à son engagement résolu dans les transitions. Dépositaire de l'accord de Paris sur le climat et garante de l'exemplarité européenne, la Présidence française s'engagera dans la négociation du paquet législatif que la Commission présentera en juin 2021, afin de décliner l'ambition rehaussée de réduction des émissions de gaz à effet de serre que l'UE doit arrêter lors du Conseil européen des 10 et 11 décembre en vue de la COP26. Elle poursuivra la mise en œuvre de la nouvelle stratégie « de la ferme à la table », pour lutter contre les fraudes alimentaires, diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires, interdire les substances les plus préoccupantes et combattre l'antibiorésistance. Enfin, elle contribuera à faire émerger une véritable Europe de la santé, autour des trois volets proposés par la Commission : sécurité sanitaire, stratégie pharmaceutique, coordination en matière de santé.

c/ Un pilier de protection, de sécurité et de défense, cohérent avec l'objectif d'autonomie stratégique de l'Union. La lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et les nouvelles menaces formeront une partie importante de la Présidence française en matière de sécurité (vingtième anniversaire du mandat d'arrêt européen et d'EUROJUST, nouveau règlement EUROPOL). Elle pourra agir en faveur du renforcement des frontières de l'Union et de la protection de l'espace Schengen (renforcement de la gouvernance). Enfin, elle poursuivra l'agenda impulsé en matière de défense européenne (coopération structurée permanente, Fonds européen de défense) et de politique étrangère, dans un contexte marqué par l'affirmation de puissances étrangères agressives.

Nos priorités de politique extérieure, de sécurité et de défense de l'Union que nous souhaitons porter sont cohérentes avec cet agenda interne et en constituent le prolongement. Elles se rassemblent autour de deux grands objectifs :

1 - **renforcer la protection des Européens** face aux nouvelles menaces et aux acteurs révisionnistes. Pour cela l'UE devra renforcer sa capacité à agir dans le monde pour prévenir et traiter les crises ;

2 - **relever les défis globaux.** Pour cela l'UE devra aider à restaurer le multilatéralisme, renforcer ses grands partenariats et s'affirmer encore davantage comme puissance normative et de développement. A chacune des priorités correspondra un livrable, sous forme d'une proposition réglementaire ou d'un événement.

1 - Renforcer la protection des Européens

L'UE doit s'affirmer comme puissance pourvoyeuse de protection et de sécurité pour les Européens. Le renforcement de son autonomie stratégique vise à la mettre en mesure d'évaluer, de décider et d'agir par elle-même. Il s'agit, d'une part, de réduire les dépendances subies et asymétriques ; et, d'autre part, d'accroître sa capacité à agir, avec des interdépendances volontaires et équilibrées entre Européens et aussi avec certains partenaires.

Cette évolution suppose de continuer à faire évoluer la politique européenne de sécurité et défense, conçue historiquement avec la PSDC comme un outil de gestion de crises d'intensité limitée dans notre voisinage, vers une approche encore plus globale et active des questions de sécurité et défense, qui permette de mobiliser les différents instruments de l'UE voire d'en créer de nouveaux si nécessaire.

Alors que le renforcement de la souveraineté européenne sera au cœur de ce travail, la France devra faire de la « **boussole stratégique** » un vecteur pour porter ses priorités. Pilotés par le SEAE et débutés durant la présidence allemande, les travaux de la boussole stratégique devraient en effet aboutir sous notre Présidence. Nous devons veiller à lui donner une déclinaison très opérationnelle (feuille de route détaillée) qui pourra continuer à être mise en œuvre par le Haut représentant, en lien avec les présidences suivantes tchèque, suédoise et espagnole. Les quatre domaines développés dans le cadre de la « boussole » recouperont nos priorités (pour mémoire : i/ opérationnel et gestion de crise, ii/ développement capacitaire et coopération de défense, iii/ résilience et iv/ partenariats).

a) Agir pour la gestion et la prévention des crises

- **Afrique/Sahel** : notre présidence pourrait consacrer, le cas échéant à l'occasion d'un événement de haut niveau (chefs d'Etat), une nouvelle phase de la présence opérationnelle européenne au Sahel, dans le sillage de notre propre reconfiguration en 2021 et à la faveur de la fin de la transition au Mali.

Ses principaux éléments seraient : une reconfiguration des missions de PSDC dans la zone Mali/Burkina/Niger ; et la pleine opérationnalisation du P3S après un an d'activité. Cet objectif nécessitera tout au long de 2021 une préparation minutieuse et une mobilisation accrue de nos partenaires européens dans le cadre de la Coalition pour le Sahel.

- **Favoriser des opérations européennes plus flexibles et robustes.** Trois pistes pourraient être poursuivies : rehausser l'ambition des mandats des missions et opérations, y compris dans le « haut du spectre », proportionnellement à la dégradation de l'environnement stratégique, en s'appuyant notamment sur les travaux conduits dans le cadre de la boussole stratégique ; accroître la flexibilité et l'agilité des missions et opérations de l'UE, y compris afin de faciliter les interactions avec les opérations *ad hoc* européennes et de faciliter l'association des tiers ; renforcer les moyens opérationnels, en proposant des mesures permettant d'améliorer la génération de force et le partage des coûts. Cela passe également par un renforcement de la chaîne de commandement européenne.

- **Consacrer le rôle de l'UE comme premier acteur humanitaire mondial** : la France a lancé en 2019 avec l'Allemagne un Appel à l'action humanitaire dans le cadre de l'Alliance pour le multilatéralisme, et le Président de la République a annoncé en août dernier une initiative sur la protection des travailleurs humanitaires qui débouchera lors de la prochaine Conférence nationale humanitaire (17 décembre 2020) sur des propositions d'actions dans trois domaines (promotion et respect du droit international humanitaire (DIH) ; préservation de l'espace humanitaire ; lutte contre l'impunité des auteurs d'attaques contre les travailleurs humanitaires). Ces travaux comporteront également un important volet européen. Nous pourrions organiser en France lors de notre Présidence des Assises européennes de l'humanitaire pour porter ces sujets et valoriser l'engagement humanitaire de l'UE et de ses Etats membres (collectivement le plus grand bailleur au monde avec 7 Mds€ en 2019).

b) Défendre nos intérêts et la liberté d'accès dans les espaces stratégiques contestés

- **maritime** : L'UE devra actualiser sa stratégie de sûreté maritime et renforcer sa contribution à la sécurité des zones d'intérêt pour elle : en lien étroit avec l'OTAN, dans les mers dont elle est riveraine et qui sont aujourd'hui de plus en plus contestées par la Russie et la Turquie (Méditerranée, Mer Noire, Baltique) ; dans le Golfe de Guinée où l'UE doit s'imposer comme acteur clé de la lutte contre la piraterie et le brigandage, à la suite des succès remportés dans le nord de l'Océan indien ; en Indopacifique où elle doit se doter d'une stratégie comportant un volet sécurité et défense ambitieux.

- **espace** : L'UE pourra élaborer une liste d'actions à mener dans le domaine spatial en capitalisant sur ses succès en matière civile : renforcement d'une compréhension partagée de la menace dans le domaine spatial, développement des capacités des Etats membres et de l'UE en matière de surveillance de l'espace, développement des échanges et d'exercices au niveau européen sur les aspects relatifs à la dimension militaire afin de développer une culture stratégique commune, développement d'une coopération avec l'OTAN sur les sujets d'intérêt commun. Il faudra par ailleurs nous assurer du maintien du niveau de sécurité du service Galileo.

- **numérique** : L'UE doit se doter des règles assurant sa résilience et sa sécurité dans le domaine numérique ; appuyer le renforcement des capacités cyber des Etats membres et des institutions (cf. directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS) révisée) ; développer les mécanismes de coordination et d'assistance mutuelle en cas de crise, et développer une action cyberdiplomatique (pour renforcer les capacités cyber de pays tiers, décourager les menaces). La lutte contre la haine en ligne et les manipulations de l'information seront une priorité, à travers la mise en œuvre du règlement TCO et le *Digital Services Act*, qui pourrait être adopté sous notre présidence à l'issue d'une négociation qui ne devra pas affaiblir les modalités envisagées de responsabilisation des plateformes pour les contenus qu'elles hébergent. Une conférence sera organisée sous notre

Présidence pour intégrer l'ensemble de ces dimensions dans un agenda global pour la souveraineté numérique européenne.

c) Redynamiser la lutte contre la prolifération nucléaire et balistique

Alors que l'UE fait face à la disparition ou à l'érosion des grands instruments historiques de contrôle des armements sur le sol européen, notre présidence a un rôle essentiel à jouer pour développer une grammaire stratégique et une culture de la dissuasion chez les Européens. Nous pourrions notamment réactualiser la stratégie européenne de 2008 de lutte contre la prolifération et lancer des travaux d'analyse communs sur la stabilité stratégique en Europe, en particulier sur le post-FNI, et sur la Chine.

d) Limiter les dépendances européennes dans les domaines critiques et mieux les protéger

Cela suppose d'abord d'œuvrer à l'émergence d'une « base industrielle et technologique stratégique européenne » (« BITSE ») autour des acteurs et actifs stratégiques européens qu'il convient de préserver (santé et vaccins, numérique et données, énergie et matières premières, aéronautique et aérospatial, ferroviaire, nucléaire, etc.). Cela suppose en parallèle d'améliorer, en lien avec les autres filières, le criblage des investissements étrangers sur cette «BITSE », avec une vigilance particulière pour les investissements dans des technologies duales) voire dans des entreprises de défense ou disposant d'actifs, de technologies ou de compétences critiques. Enfin il faut développer la recherche sur certaines technologies critiques notamment : crypto, intelligence artificielle, cloud (certification des offres de cloud), 6G, informatique et communication quantique, spatial, biotechnologies. Possibilité d'adopter des « boîtes à outils » comme sur la 5G pour des approches coordonnées et des mesures de mitigation des risques.

e) Poursuivre le renforcement du processus capacitaire européen

Nous pourrions sous notre présidence :

- **consolider des programmes de défense majeurs et structurants** en matière de recherche et de développement capacitaire, en mobilisant les outils existants (CSP, FEDeF) qui pourraient intégrer des éléments de programmes phares tels que SCAF et MGCS, **et lancer de nouveaux projets ambitieux répondant aux lacunes capacitaires actuelles**, avec un contrôle étroit de la participation éventuelle d'entités et de pays tiers à ces projets.

- **permettre à l'Europe d'être plus compétitive et innovante pour sa défense**, à travers notamment un renforcement des missions de l'Agence européenne de défense en matière de suivi et de mise en synergie des politiques de défense avec les politiques communautaires à forte dimension stratégique (espace, domaine médical/sanitaire, IA, technologies émergentes, cyber, quantique), et d'amélioration du soutien européen aux innovations de rupture. L'articulation avec les actions de la Commission et dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds européen de défense sera cruciale.

f) développer un agenda européen de sécurité économique et de résilience face aux ingérences étrangères

- **à la suite du livre blanc publié le 17 juin 2020, la Commission devrait proposer (1^{er} ou 2^{ème} trimestre 2021) trois instruments de lutte contre les effets distorsifs des subventions étrangères sur le marché intérieur**. En complément du mécanisme de filtrage des investissements entré en vigueur en octobre

2020 et centré sur les actifs stratégiques, ces nouveaux instruments permettront de mieux contrôler les procédures d'acquisitions réalisées par des investisseurs bénéficiant du soutien public de pays tiers (y compris, en principe, pour l'accès aux marchés publics). La France soutiendra activement la mise en place de ces nouvelles procédures et pourra jouer un rôle d'impulsion important pour faire avancer les négociations.

- **la lutte contre les effets extraterritoriaux de mesures restrictives.** La France soutiendra un agenda visant à renforcer la résilience économique de l'UE et de ses États membres face aux sanctions économiques extraterritoriales dont leurs entreprises peuvent être victimes. Dans l'esprit des travaux réalisés avec des *think tanks* (ECFR) et l'Allemagne, elle participera à l'élaboration et à l'adoption d'un paquet de contremesures possibles (parmi les propositions devant faire l'objet d'une expertise, la création d'une banque européenne des exportations pour limiter les expositions au dollar, la création d'un bureau européen pour la résilience économique, permettant d'amorcer un dialogue sur des bases équilibrées avec l'OFAC américain, ou une modernisation du règlement de blocage de 1996).

- **l'adoption d'un instrument pour lutter contre la corruption internationale caractérisée** (biens mal acquis, etc.). La corruption est au cœur des maux de la globalisation : source de sous-développement, ressort de trafics de toute nature, sur lesquels prospèrent des groupes criminels voire terroristes. L'Union européenne a toujours été en pointe dans le combat contre ce phénomène (soutien des États membres à l'initiative EITI, participation de certains États au GAFI, au groupe anticorruption de l'OCDE et du G20, etc.). Dans le sillage de l'adoption d'un régime horizontal de sanctions (gel des avoirs et interdictions de voyager) pour les auteurs de violation des droits de l'Homme, la France pourrait promouvoir, dans la perspective de sa Présidence, une proposition visant à établir un régime de sanctions contre les organisateurs et bénéficiaires de systèmes de corruption généralisée, selon des critères et des modalités à définir. Des États membres potentiellement affinitaires (Allemagne, Pays-Bas, Suède, Autriche...), pourraient dans un premier temps être sondés (début d'année 2021), sur la base d'orientations qui pourraient ensuite être soumises à la réflexion au SEAE et à la Commission.

2 – Relever les défis globaux

a) *Enrayer le cercle vicieux des crises*

Les crises sont cumulatives. Pour enrayer les dynamiques systémiques qui fragilisent la paix et la sécurité, la Présidence française soutient un agenda global centré sur l'accès aux biens communs et aux biens publics mondiaux (santé, développement durable, culture, etc.) :

- **l'égalité femmes-hommes.** La Présidence française pourrait faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité transversale, interne et externe. Vingt-deux ans après l'adoption de la résolution 1325 sur les femmes dans les conflits armés, déjà sous présidence française (2000), l'égalité entre les femmes et les hommes doit continuer à être une des matrices structurantes de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union et de sa politique de développement (par exemple en faveur de l'éducation des jeunes filles). La France pourrait ainsi porter l'héritage du *Forum Génération Égalité* prévu en 2021 et faire de l'UE un acteur clef de la réalisation de l'Agenda 2030 en matière d'égalité de genre : dans le prolongement du troisième plan d'action pour le genre (GAP III) qui vient d'être présenté par la Commission, des propositions pourraient être demandées en ce sens à la Commission et au SEAE, en vue d'un endossement au Conseil. Ce travail pourrait se poursuivre sous présidences tchèque et suédoise (cette dernière étant très impliquée sur le sujet).

- **le développement.** La France a été à l'initiative d'une réflexion sur l'architecture européenne de financement du développement. L'Union sera en tout état de cause un acteur essentiel du sommet sur le financement des économies africaines qui se tiendra à Paris en mai 2021, afin de développer les investissements en Afrique (infrastructures, développement durable, etc.). Dans ce cadre, la France porte un agenda de création d'un grand opérateur extérieur européen, capable de proposer une offre de financements attractive par rapport à la Chine, flexible, réactive et disposant d'une masse critique suffisante. Cette proposition pourrait être concrétisée sous présidence française.

- **la régulation des migrations.** Le programme de travail de la Présidence française dans le domaine des affaires intérieures se concentrera sur le pacte sur la migration et l'asile, qui est un dossier politiquement délicat, ainsi que sur la refonte de l'espace Schengen. Cette priorité s'accompagnera d'un engagement européen renouvelé auprès des pays tiers dans le domaine de la gestion conjointe des migrations (nouveaux partenariats complets, adaptés et équilibrés, mise en œuvre de la programmation de l'instrument NDICI, qui prévoit 10% des financements dédiés au défi migratoire, coopérations en matière de réadmission).

- **la lutte contre le dérèglement climatique et le lien santé/environnement.** Dans la foulée de la COP 26 de Glasgow, la Présidence française sera mobilisée en vue de l'adoption du paquet législatif déclinant l'objectif de rehaussement de l'ambition porté à -55% d'émissions en moins en 2030 par rapport à 1990. La proposition de la Commission sur le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est attendue mi-2021, avec l'objectif d'une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023. En fonction des résultats de la Présidence slovène, la PFUE pourra viser un accord avec le Parlement. Sur le plan externe, elle fera de la lutte contre la déforestation (notamment importée) une priorité. Une proposition de la Commission est attendue au 2^{ème} trimestre 2021. La PFUE pourra lancer les discussions au Conseil, conduire les trilogues, et viser l'adoption de l'instrument. En outre, le verdissement des instruments de politique commerciale (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, système de préférences généralisées, accords bilatéraux, initiative à l'OMC, etc.) sera également une priorité. La PFUE pourra viser l'adoption du règlement SPG révisé.

Les propositions de la France en faveur d'un Pacte mondial pour l'environnement devraient déboucher sur une déclaration politique, dont l'adoption pourrait intervenir pendant la PFUE, à l'occasion d'un événement célébrant les 30 ans du sommet de la terre (Rio + 30) et/ou les 50 ans de la Déclaration de Stockholm.

Un tel sommet pourrait également être l'occasion d'une réunion du Conseil d'experts de haut niveau « Une seule santé », lancé le 12 novembre 2020 sur proposition conjointe de la France et de l'Allemagne (il associe l'OMS, l'OIE, la FAO et le PNUE). Ce Conseil d'experts pourrait publier un premier rapport pendant la PFUE, en amont des célébrations de Stockholm+50/Rio+30, afin de souligner l'urgence de la protection de la nature pour prévenir les causes des prochaines pandémies.

- **la défense de l'accès aux biens communs culturels.** L'éducation, la culture et le patrimoine sont une clé du développement. En Irak, en Libye, au Mali, et dans les zones de conflits armés, le patrimoine culturel est un symbole de diversité culturelle (que le djihadisme voulait pour cette raison même araser) et un actif économique. Cinq après la création du fonds international de protection du patrimoine dans les zones de conflit (Aliph), et alors que plus de 100 projets ont d'ores et déjà été financés, la France portera une action ambitieuse en vue d'un investissement accru de l'Union européenne et de ses Etats membres dans son financement.

b) Pour agir efficacement, un multilatéralisme renouvelé et conforté.

La défense et la relance du multilatéralisme constitueront un axe prioritaire de la dimension externe de la PFUE. Le second mandat du Secrétaire général des Nations unies devrait commencer le 1^{er} janvier 2022, s'il se représente et est réélu. Antonio Guterres pourrait être invité au Conseil européen pendant la PFUE, afin de marquer le soutien de l'UE aux Nations unies et au multilatéralisme. Ceci pourrait coïncider avec une réunion de l'Alliance pour le multilatéralisme à Bruxelles, donnant une visibilité particulière au Haut représentant. Il sera important dans ce cadre de travailler à une meilleure association des 27 Etats membres aux travaux de l'Alliance pour le multilatéralisme, enjeu majeur d'appropriation. Nous devons veiller par ailleurs à ce que l'UE ne lance pas une initiative concurrente de l'Alliance pour le multilatéralisme.

- **Réforme de l'OMS.** La réforme de l'architecture sanitaire internationale sera encore, au premier semestre 2022, au cœur des priorités globales et figurera à l'agenda de l'Assemblée mondiale de la santé (mai 2022). La France pourrait proposer une réunion de haut niveau sur le renforcement du système de sécurité sanitaire internationale à Lyon, ville qui héberge le projet d'Académie de santé de l'OMS (à la pointe des innovations technologiques, les formations de l'Académie s'adresseront à plusieurs millions d'acteurs dans le monde).

- **Réforme de l'OMC.** Il reviendra à notre Présidence d'accompagner un agenda de réforme générale de l'OMC : lancement des négociations pour un accord multilatéral ou plurilatéral sur les subventions industrielles distorsives, transparence, verdissement du cadre multilatéral (cf. commerce des plastiques, prise en compte des objectifs de développement durable).

c) Des partenariats renforcés

- **UE-Royaume-Uni : travailler à la relation en matière de sécurité et de défense.** Notre présidence interviendra dans un contexte où les négociations sur la relation avec le Royaume-Uni auront dû être achevées. Les modalités de la relation en matière de sécurité et de défense, pourraient être définies courant 2021 en lien avec le travail plus général sur les partenariats qui va être mené dans le cadre de la réflexion sur la boussole stratégique. Nous pourrions avoir à achever ce travail qui sera néanmoins tributaire du souhait des Britanniques d'une relation renouvelée structurée avec l'UE sur ces sujets (une incertitude demeure sur leur volonté d'une telle relation).

- **Pacte méditerranéen.** Comme indiqué dans la déclaration adoptée par les Chefs d'Etat ou de gouvernement du MED7 d'Ajaccio le 10 septembre dernier, la Présidence française du Conseil de l'Union pourrait œuvrer pour la concrétisation d'un véritable pacte méditerranéen, pendant du partenariat oriental à l'Est sur le flanc sud de l'Europe. Un sommet pourrait être réuni à Marseille, trois ans après le sommet des deux rives et proposer un agenda positif nourri par ce dernier, utilisant l'Union pour la Méditerranée comme partenaire pour la réalisation des projets agréés. Ceci suppose d'en inscrire le principe dans la communication Commission-SEAE attendue au 1er semestre 2021.

- **Afrique.** Après le sommet UE-UA in fine organisé sous présidence portugaise, nous serons attendus sur notre action à l'égard de ce continent et le développement de son partenariat (mise en œuvre de la stratégie conjointe).

- **Partenariat transatlantique.** L'élection de Joe Biden permet d'envisager une relance plus fondamentale et ambitieuse de la coopération entre l'UE et les États-Unis. Un Sommet UE-Etats-Unis pourrait se tenir en 2021 et, si la décision est prise de formaliser un nouvel agenda transatlantique, ce dernier pourrait être adopté à l'occasion d'un nouveau Sommet UE-Etats-Unis en 2022. Dans cette hypothèse, nous devrions viser trois objectifs :

. *Un périmètre large* : questions économiques et numériques mais aussi grands enjeux stratégiques (Russie, Chine, lutte contre le terrorisme, Sahel dans le contexte de notre nouvelle posture dans cette région, non-prolifération et maîtrise des armements) ;

. *Des propositions concrètes d'approfondissement de ce partenariat, détaillant des axes d'effort supplémentaires* (à l'image du plan d'action de 1995 accompagnant le « nouvel agenda transatlantique ») ;

. *Une organisation institutionnelle renouvelée* : l'agenda devra définir une architecture institutionnelle à même d'assurer un pilotage efficace de la coopération UE-US.

- **Indopacifique.** Sur la base d'un travail préparatoire franco-germano-néerlandais, la concertation à Bruxelles sur une stratégie européenne pour l'Indopacifique progresse et une adoption est envisageable en 2021/2022. La PFUE pourrait être l'occasion de la mettre en valeur à travers l'organisation d'un forum ministériel coprésidé par la France et le Haut représentant et nos partenaires clés de la région Indopacifique : l'Inde, l'Australie, le Japon et un pays de l'ASEAN. Il aurait vocation à réunir les représentants des 26 autres Etats membres, en accordant une place plus spécifique à l'Allemagne et aux Pays-Bas, ainsi qu'aux Etats de la région indopacifique. Afin de couvrir l'ensemble des piliers qui sous-tendent la stratégie Indopacifique, il se déclinerait en segments politiques (sécurité, multilatéralisme, lutte contre le réchauffement climatique et protection de la biodiversité, etc.) et économiques (grands projets d'infrastructures, connectivité, technologie, innovation, etc.). Cela implique d'obtenir la présentation début 2021 d'une proposition de stratégie européenne par la Commission avec le Haut représentant.

*

La PFUE et la Conférence sur l'avenir de l'Europe

Les thèmes sur lesquels la Conférence travaillera ne sont pas encore arrêtés (un accord doit encore être trouvé sur le nom de la personnalité « éminente » devant la présider, ainsi que sur la gouvernance de la conférence et son organisation). La France, qui clôturera l'exercice sous sa présidence après en avoir été à l'origine, a une responsabilité éminente pour faire des propositions. Si la conférence privilégie les sujets de nature à renforcer un sentiment d'appartenance commune et les ressorts d'une citoyenneté européenne concrète, la dimension externe en constituera également un pilier essentiel. La conscience européenne ne saurait en effet se cristalliser sans une référence au monde dans lequel elle évolue **et une réflexion sur la manière dont l'Europe s'y projette**.

La conférence comportera une déclinaison nationale. Elle associera durant deux week-ends des citoyens tirés au sort dans les treize régions de l'Hexagone et dans cinq régions ou départements d'Outre-Mer. Soucieux que les citoyens de l'Union puissent réfléchir à leur rapport au monde, à la diversité culturelle et à la puissance, nous proposons que les thèmes suivants soient évoqués :

- la promotion de la francophonie, de la diversité linguistique et de l'apprentissage des langues vivantes en Europe. La diversité linguistique est une manifestation de la diversité culturelle, constitutive de l'identité européenne. Alors que l'apprentissage obligatoire des langues étrangères a tendance à reculer en raison de la domination de l'anglais, la conférence sur l'avenir de l'Europe pourrait examiner les voies et moyens de promouvoir la deuxième langue vivante étrangère dans les Etats membres, en priorité par une politique d'appui et d'incitation. Ceci irait de pair avec notre volonté de conduire une présidence en français, assorti d'une demande de rendez-vous au Conseil européen consacré à la diversité linguistique dans les institutions ;

- dans le prolongement du corps européen de solidarité créé en 2016, le lancement d'un véritable service civique européen comportant une dimension internationale. La cristallisation d'une

citoyenneté européenne vécue et consciente pourrait passer par un dispositif d'engagement, à la fois en Europe et hors de ses frontières (réseau de délégations, entreprises européennes en pays tiers, projets de développement financés par l'APD européenne, ou portés par le futur opérateur de développement – cf. propositions pour une extension du mandat de la Banque européenne d'investissement) ;

- le rapport de l'Union européenne à la puissance. L'UE s'est construite sur la domestication des rapports de force par le droit, la négociation continue et la culture du compromis. Mais elle doit également faire face à un environnement dangereux et à des puissances prédatrices et déstabilisatrices qui ne fonctionnent pas selon la même logique et cherchent à utiliser la nôtre à leur profit. Une communauté politique souveraine ne peut pas faire l'impasse d'une réflexion sur son rapport à l'externe, les modalités d'affirmation de sa puissance voire de recours à la force économique (sanctions) ou militaire, le lien entre les Européens et leurs forces armées, et enfin l'équilibre à trouver entre libertés et sécurités publiques pour faire face aux menaces (cf. les réflexions liées aux difficultés résultant des suites de la jurisprudence Tele2 de la CJUE)./.